2me ANNÉE. — NUMÉRO 232.

Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis, hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref à la LIBERTÉ.)

DIMANCHE 6 OCTOBRE 1872.

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux.

ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
SUISSE	fr. 20	10 50	5 50
FRANCE, — BELGIQUE, ALLEMAGNE, — AUTRICHE	» 36	18 50	9 50
ITALIE	» 30	15 50	8 —
HOLLANDE	» 45	23 —	11 50
ANGLETERRE, — ESPAGNE	» 52	26 50	13 50

BUREAUX
DE RÉDACTION ET D'EXPÉDITION
GRAND'RUE, 10, A FRIBOURG

BUREAU DES ANNONCES
Agence de publicité Rod. MOSSE
Rue de Lausanne, 176, à Fribourg

ANNONCES : Pour le canton, 15 c., pour la Suisse 20 c. la lig. ou son espace ETRANGER, 25 centimes.

MM GROSSET & TREMBLEY, libraires à Genève, sont autorisés à recevoir les abonnements à la *Liberté*.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES.
La Rédaction rend compte des ouvrages dont un exemplaire lui est adressé.

LE *SYNODE PROTESTANT* de Paris.

Traduit de la *Civiltà Cattolica*).

(*Suite*).

Le Protestantisme, disent les premiers, quelque progressif qu'il soit de sa nature, est néanmoins toujours une forme de la religion chrétienne. Cela étant, *il faut nécessairement* admettre non-seulement la divinité des Ecritures, qui sont le code de cette religion; *mais encore les faits principaux du* Christianisme, qui en sont la base. Soustraire au Protestantisme ces fondements-là équivaut à lui enlever tout élément chrétien, et à le détruire ainsi en tant que religion. Pour obvier à un mal si grand, il importe de formuler *une profession de foi qui devra* être reçue par toutes les églises et servir de Credo commun à tous les protestants. Ainsi ont fait les protestants des premiers temps et en particulier ceux de France, où dans tous les synodes célébrés jusqu'au dernier de 1744, on a constamment maintenu la même profession de foi, formulée dans le synode de la Rochelle.

Imposer une formule de foi quelconque, répondent les protestants libéraux, équivaut à tracer au progrès certaines limites qu'il ne lui serait pas permis de franchir. Or cela est en opposition avec le génie du siècle, qui ne veut point souffrir d'entraves *au progrès*, et avec les droits de la science, qui, pour avancer, a besoin de marcher libre de tout lien. Cela est en outre en contradiction avec le principe qui forme l'essence du Protestantisme, soit *avec la liberté du jugement privé*, fruit du libre examen. Ainsi quoi qu'en aient pensé les protestants des siècles passés, une profession commune de foi est impossible dans nos temps, où le libre examen a entrepris de discuter les fondements mêmes du Christianisme.

Laquelle des deux parties a raison? Si nous nous en tenons au principe formel du Protestantisme, nous n'hésitons pas à déclarer qu'en bonne logique, la raison est du côté des libéraux et des progressistes. Le Protestantisme ayant déclaré autonome la raison individuelle, ne peut trouver *hors de celle-ci* aucune autorité qui puisse lui imposer une doctrine quelconque. Tant que la raison individuelle, en passant de l'Eglise catholique à la prétendue Réforme, a conservé quelques vérités comme des lambeaux d'un ancien vêtement, *la* chose a marché toute seule : *la* raison individuelle a usé de son droit. Mais aujourd'hui qu'elle déclare ne plus accepter *de doctrines imposées, quelque fondamentales* qu'elles soient, nous ne voyons pas en vertu de quel argument le Protestantisme *pourrait lui tracer des limites.*

On objecte que ces vérités étant livrées à la discussion, le Protestantisme cesse d'être une religion positive et surnaturelle, au moins comme croyance commune. Mais que résulte-t-il de là? Il en résulte, sauf erreur, que pour demeurer religion, le Protestantisme doit renier son principe formel du libre examen (car le restreindre ou le renier sont la même chose) et qu'il doit ainsi se détruire; que d'autre part pour conserver dans *sa plénitude le droit de libre examen, il doit* encore se détruire en tant que religion.

De tout cela il aut conclure que si les libéraux protestants ont raison devant la logique, l'impiété trop manifeste de la conséquence démontre l'impiété du principe et par conséquence du Protestantisme, dont il constitue l'essence. Si au contraire les *protestants orthodoxes ont raison lorsqu'ils partent* du principe général de la nécessité d'une religion, ce n'est qu'à la condition de renoncer au principe du libre examen, pour lui substituer le principe d'autorité. Or il est inutile d'ajouter qu'en fait de religion le *principe d'autorité ne peut se trouver légitime* et certain en dehors de l'Eglise catholique, et que se révolter contre lui sur un seul point équivaut à le nier.

Que prouve la question soulevée depuis longtemps entre les deux fractions du Protestantisme, et que le synode de Paris a essayé de trancher? Bien certainement elle ne prouve pas autre chose, si ce n'est que le *Protestantisme est entré dans sa dernière* phase annoncée dès son apparition, et qui ne lui laisse d'autre alternative que le retour à l'Eglise catholique ou son passage à *l'incrédulité absolue.*

Comme nous le disions tout à l'heure, nous voyons ainsi se vérifier admirablement la sentence de Bossuet, à savoir qu'entre la religion catholique et l'incrédulité il n'y a (logiquement parlant) pas de milieu. Qu'est *donc l'incrédulité sinon la conséquence* de l'hérésie quelle qu'elle soit? L'hérétique qui s'obstine à soutenir un seul point de doctrine contraire à l'enseignement de l'Eglise, se révolte sur un point particulier contre son autorité, puisqu'il prétend qu'elle se trompe, et lui préfère son jugement privé, qu'il soutient être vrai. Mais si l'Eglise peut *se tromper sur un seul point, elle n'est plus* infaillible; et si un particulier a le droit de se révolter contre son autorité, en lui préférant son jugement privé, il n'y a pas de raison pour que d'autres n'en fassent autant; d'où il suit que la raison individuelle peut s'établir juge de la vérité religieuse en face de l'autorité de l'Eglise et qu'il a par conséquent le droit de libre examen. Or, comme *nous l'avons vu*, le libre examen conduit infailliblement, tôt ou tard, à l'incrédulité absolue. Il est donc vrai de dire qu'entre l'Eglise et l'incrédulité il n'y a logiquement pas de milieu.

(A suivre)

BULLETIN POLITIQUE.

FRIBOURG, 5 octobre.

Le *Progrès libéral*, de Toulouse, nous apporte, à propos des pèlerinages, l'incroyable nouvelle que voici : un ordre ministériel aurait interdit à la compagnie du chemin de fer *du midi l'organisation de trains spéciaux* pour les pèlerinages de Lourdes. Le *Progrès* ajoute « qu'il y a tout lieu de présumer que cette mesure est générale, qu'elle s'applique à toutes les compagnies et à tous les lieux de pèlerinage. » Nous nous abstenons pour le moment de qualifier cette nouvelle : si réellement la mesure émanait du gouvernement de M. Thiers, si, aux légitimes protestations des catholiques de Nantes, ce gouvernement n'avait trouvé d'autre réponse qu'une odieuse violation des droits de tous les catholiques de France, nous nous croirions bien certainement au commencement de la fin. Alors il n'y aurait plus ni habileté *ni homéopathie qui tiendraient; la voie* qu'aurait choisie M. Thiers serait décidément la voie de sa perdition.

A l'occasion d'un article de la *Correspondance provinciale*, de Berlin, disant qu'à la suite de l'option des émigrants, l'Alsace-Lorraine va devenir un pays parfaitement allemand, le *Temps démontre que cette as*sertion est complètement erronée. Il rappelle que le choix n'était pas libre comme dans un plébiscite. L'émigration a été provoquée *surtout par le péril imminent de la loi militaire.*

Les Alsaciens-Lorrains qui restent dans leur pays sont aussi attachés à la France que ceux qui sont partis.

On assure que M. Gambetta a quitté Chambéry pour se rendre à Vevey.

Dans la présentation qui a eu lieu du Conseil d'Etat à l'Elysée, M. Thiers a loué la manière dont le Conseil a rempli son rôle considérable dans *l'administration sous* les précédents régimes. Il a ajouté qu'il voudrait que le Conseil défendît un peu cette centralisation, qui fut et qui est encore un élément de force nationale. M. Thiers oublie malheureusement que la France depuis qu'elle a été centralisée a continuellement été ballotée de la révolution à l'absolutisme, et n'a cessé de déchoir en Europe.

Faisant allusion à la commission internationale du système métrique qu'il venait de recevoir, M. Thiers a annoncé que la mesure type française a été adoptée par les représentants de la science dans le monde entier comme la mesure la plus sûre et la base la plus logique : Je suis heureux, a-t-il dit, que cet hommage ait été rendu à la science française sous le gouvernement dont je fais partie.

Le Conseil d'Etat a repoussé l'appel comme d'abus formé par l'abbé Junqua contre les ordonnances de l'archevêque de Bordeaux qui *l'ont interdit et lui ont défendu le port de* l'habit ecclésiastique.

Vendredi M. Thiers accompagné du préfet de police et du préfet de la Seine a visité les ruines du Palais de Justice et de l'Hôtel-de-Ville, salué par les acclamations de la foule qui criait : Vive Thiers! vive la République!

La *Gazette de la Croix* annonce que le ministre des finances de Prusse, M. de Camphausen, a convoqué une commission d'experts pris dans les différentes parties du royaume pour donner un préavis sur les

---

3 **Feuilleton de la LIBERTÉ.**

ALICE LEYTON.

Un petit oiseau, continua Hummall, gagné sans doute à la cause du roi, est venu gazouiller à mon oreille : son chant parlait de trésors et de *joyaux qui devraient, en bonne justice*, passer aux mains des fidèles sujets de Charles Stuart.

Mais j'en ai dit assez. Que demain l'un de vous vienne, à la tombée de la nuit, me trouver dans la vallée de la Dove, près du grand rocher qui surplombe la rivière, je lui en apprendrai davantage.

— Je connais *l'endroit, dit un des routiers* nommé Cocktail; j'y ai pris souvent du poisson, quand j'étais enfant.

— C'est bien. Dans ce cas, grimpe à ton perchoir, et tâche de dormir pour dissiper les vapeurs de la bière qui obscurcissent ta cervelle. J'aurai besoin, demain, que tu aies des idées nettes : sois donc sobre pendant un jour, si c'est possible.

— Je ne bois pas plus que les camarades, grommela Cocktail.

— La, la! ne peut-on causer entre amis? Je vois assez de visages renfrognés, j'entends assez d'aigres paroles, quand je suis dans la *compagnie des saints.*

A ces mots, il reprit l'air grave, *la démarche* compassée des sectaires dont il portait le costume, et il quitta les aventuriers, qui, après son départ, se livrèrent à mille conjectures sur le coup de main qu'il leur avait fait pressentir.

Hummall, ancien serviteur d'un chef de *l'armée royaliste, avait profité* des discordes civiles pour se créer une position qu'il regardait comme plus élevée, et qui, à coup sûr, était plus lucrative: il était devenu l'espion du parti des Stuarts, auquel il avait souvent fourni des informations utiles.

Grâce aux libéralités de ceux qui avaient acheté ses services, il possédait toujours une *bourse bien garnie; mais l'abondance* n'avait fait qu'augmenter en lui la soif de l'or, et la distance qui séparait les *King's Rogues* des voleurs à main armée était si faible, qu'Hummall devait la franchir sans peine. Il savait que le vieux manoir de Leyton, pareil à toutes les constructions de cette époque, renfermait des passages secrets conduisant au cœur même de l'édifice; en suivant *ce chemin il pourrait, sans éveiller* personne, arriver auprès du trésor entassé par le nouveau propriétaire.

Mais comment découvrir ce souterrain? Il se souvint de Tabitha, la femme de chambre de lady Leyton, et, ne doutant pas qu'elle *en eût connaissance, il résolut de se pré*valoir de son ancienne galanterie envers la sémillante camériste, pour gagner de nouveau ses bonnes grâces.

II

C'était une de ces tièdes journées d'avril qui font éclore dans le gazon des prairies des milliers de fleurettes; les bourgeons *gonflés des arbres souriaient au soleil; tout* semblait en fête dans la nature, depuis les oiseaux, qui se poursuivaient de buissons en buissons avec de petits cris joyeux, jusqu'au laboureur, dont le regard satisfait contemplait les promesses de ses vergers et de ses champs.

Seule, une petite maison aux murailles grises, à demi cachée sous une lourde tenture de lierre, contrastait, par son apparence d'isolement et de tristesse, avec cette joie, ce bien-être intime que répand partout le souffle du printemps.

Une femme pâle et belle encore, malgré les traces profonds que le chagrin avait laissées sur ses traits, parcourait d'un pas lent les allées du jardin situé derrière le cottage. Ses yeux distraits ne s'arrêtaient ni sur les fleurs blanches des pommiers, ni sur les touffes de primevères qui garnissaient les *plates-bandes.*

De temps en temps, elle sortait de sa rêverie pour jeter un regard inquiet vers la porte du vestibule; mais cette porte restait obstinément close, et la mélancolique promeneuse continuait sa marche en laissant échapper un mouvement d'impatience. Enfin un bruit de voix se fit entendre dans la maison, et, à travers les fenêtres entr'ouvertes, on put voir la taille élancée d'un jeune *homme.*

— Tabitha, disait-il, débarrasse-moi de ma ligne et de mon panier.

— Comment! vous ne rapportez rien, monsieur? Hier et avant-hier déjà, votre pêche n'avait pas été plus heureuse?

— Le poisson est difficile à prendre dans cette saison.

— Bonté divine! les truites cessent de mordre à l'appât! Ne serait-ce pas plutôt, ajouta-t-elle en baissant la voix de manière à être *entendue seulement de son maître, que le pêcheur est retenu dans des filets* qu'il serait fâché de rompre? *(A suivre.)*

questions qui sont pendantes en matière d'impôts, et étudier, en particulier, celle de la création de fonds provinciaux pour les anciennes provinces.

La *Gazette de Spener* rappelle le démenti que la *Gazette de la Croix* avait publié relativement à la présentation d'un projet de loi introduisant le mariage civil obligatoire en face des assertions émises, il y a une semaine, par la *Correspondance provinciale*. La *Gazette de Spener* ajoute que le ministère d'Etat, sous la présidence de M. de Bismark, a résolu la présentation, au Landtag, de ce projet déjà élaboré par le ministere des cultes, et qui, après un dernier examen, sera très-prochainement soumis au ministère d'Etat.

De nombreuses dépêches parvenues aux diverses ambassades à Constantinople confirment le conflit armé qui a éclaté entre les Turcs et les Monténégrins.

Le *Levant-Herald* annonce que la Porte a adressé à ce sujet de très-vives remontrances au prince du Monténégro et déclaré qu'elle le rendrait personnellement responsable des perturbations de la paix publique qui viendraient à se produire.

Une dépêche parvenue à l'ambassade russe affirme que ce seraient les Turcs qui auraient été les agresseurs, et la Russie a proposé aux représentants des autres puissances d'adresser à ce sujet une note collective à la Porte; mais ceux-ci ont décliné cette proposition. Il y a là un germe de fâcheuses complications.

CONFÉDÉRATION.

—

Le Comité central de la Société militaire fédérale ne paraît pas vouloir reprendre cette année le projet de célébrer la fête dite des officiers; comme compensation, il y aura dimanche prochain à Aarau, dans l'après-midi, des épreuves de tir avec la mitrailleuse française, manœuvrée par des sous-officiers.

D'après une correspondance d'Aarau, adressée aux *Basler Nachrichten*, le nouveau canon de 10 centimètres que nous avons offert en cadeau à la Prusse n'excite pas grande attention; il se trouve en compagnie d'une pièce russe dans un coin perdu d'arsenal. Le général Herzog, en retour de Berlin, s'exprime très-favorablement sur les établissements militaires prussiens; il a assisté à des essais de tir de marine, dont les pièces ont atteint le but éloigné de 8,000 mètres, soit une heure trois quarts.

—

L'ouverture des sections austro-allemandes Feldkirch-Buchs et Bregenz-Lindau est fixée au 15 octobre; celle de la ligne de Bregenz-St-Margarethen ne pourra avoir lieu qu'en mi-novembre.

—

Les chemins de fer suisses, qui comptent ensemble 1,396 kilomètres, ont encaissé au mois d'août 4 millions 470,887 fr. (en août 1871, 4 millions 34,230 fr.) Du 1er janvier jusqu'à fin août, les recettes se sont élevées à 26,401,562, soit 250,000 fr. de moins qu'en 1871. Après le chemin de fer du Rigi, qui se trouve dans des conditions de rendement exceptionnelles, c'est le Central qui conserve le plus de fermeté dans le trafic.

NOUVELLES DES CANTONS.

—

Vaud. — Le conseil du VIe arrondissement ecclésiastique, réuni à Moudon, a décidé à l'unanimité de proposer l'ajournement d'une décision au sujet des catéchismes proposés. La majorité a critiqué le catéchisme de M. Durand comme n'étant pas d'une orthodoxie assez tranchée, tandis que la minorité libérale demandait la liberté des manuels religieux au nom de la liberté de conscience.

— Samedi passé, une famille venue de Genève visitait la gorge du Chauderon, à Montreux. Deux jeunes gens se décidèrent à aller jusqu'au bout, et ils arrivèrent à Glion sans encombre. De là ils prirent la route pour redescendre sur Montreux; mais l'un des deux, apercevant sur la droite une verte prairie, imagina de la couper pour arriver plus vite, et les deux amis se donnèrent rendez-vous sur la terrasse de Montreux. Dès lors, on ne l'a plus revu. La famille inquiète envoya à sa recherche vers neuf heures du soir; à minuit les hommes étaient de retour sans avoir rien découvert. Nouvelle expédition vers cinq heures du matin; plus nombreuse encore, une troisième à sept heures. Enfin une quatrième, partie à midi, trouva dans une fondrière, le long du grand couloir qui est sous Glion, et à moitié hauteur, le corps mutilé du jeune homme, qui a dû tomber dans le précipice la tête la première. Sa montre brisée marquait 6 heures 26 minutes; il faisait donc encore assez de jour.

Ce jeune homme appartenait à une des familles les plus honorables de l'émigration alsacienne, et faisait ses études au Gymnase de Genève; les autorités municipales et judiciaires de Montreux ont adouci et simplifié autant qu'elles l'ont pu les tristes formalités nécessaires en pareille circonstance. On rend aussi justice à l'homme qui a entrepris et dirigé les recherches avec autant de persévérance que d'intelligence et de zèle.

Neuchâtel. — On nous annonce que le *Drapeau fédéral*, organe des radicaux fédéralistes neuchâtelois, recommencera à paraître 2 fois par semaine à Neuchâtel, dès le mardi 8 octobre 1872.

Genève. — La lettre suivante témoigne d'un sens droit et chrétien, d'un amour trop rare de la justice et de la liberté. C'est à ce titre que nous sommes heureux de la placer sous les yeux de nos lecteurs :

Clarens, le 3 octobre.

Très-honoré M. le rédacteur !

Je viens vous demander l'hospitalité pour ces quelques lignes dans les colonnes de votre honorable journal.

Au sujet du conflit entre le gouvernement de Genève et M. le curé de Genève, M. Carteret vient de jeter le masque d'une manière fort significative dans la séance du Grand Conseil genevois du 2 octobre. Il était encore plausible d'argumenter le pour et le contre sur le titre d'évêque de Genève, dans la supposition que l'Etat et l'Eglise catholique fussent restés dans le *statu quo* établi par les traités et le bref de Pie VII. Maintenant la position devenant très-délicate, par suite du droit que s'arroge M. le curé de Genève de fonctionner comme évêque indépendant, peu importe le titre, et par suite du refus que se croit permettre le gouvernement de le reconnaître en cette qualité, forcément l'opinion publique se prononce pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme solution à un état de choses insupportable.

Mais dès la première séance du Grand Conseil la vérité de la situation apparaît, les caractères se démasquent. M. Carteret montre le plus grand respect pour la liberté de ses concitoyens catholiques, il ne pense ni à faire boire la ciguë à Socrate, ni à crucifier Jésus-Christ, ni brûler Servet, ni persécuter Mgr l'évêque d'Hébron, mais interpellé par M. James Fazy sur la question de savoir si avec la séparation de l'Eglise et de l'Etat il serait permis à une personne de porter le titre d'évêque de Genève, M. Carteret répond énergiquement *Non*. Voilà le nœud de la question, voilà la clef de l'énigme; voilà pourquoi nous avons vu les persécutions que l'Eglise catholique a eu à souffrir depuis l'arrivée aux affaires de M. Carteret.

Non, M. Carteret ne se sent pas capable de supporter la présence d'un homme d'église portant ce titre d'évêque de Genève; c'est un sacrifice d'amour-propre au-dessus des forces humaines. Le grand Pontife de l'instruction obligatoire gratuite et laïque, un *chrétien libéral* qu'il s'est vanté d'être, et un simple prêtre devenu évêque par les grands services rendus à l'Eglise, par ses éminents talents, par son zèle apostolique, appréciés justement de toute l'Europe catholique, ah! c'est vraiment trop de deux soleils de splendeur rivale pour la petite république. Un seul doit briller pour la plus grande gloire et le plus grand bien de l'Etat, l'autre doit s'éteindre.

Et il serait vraiment dommage de s'arrêter en si beau chemin. Quand on est parvenu déjà à fermer brutalement les écoles libres d'enseignement.

Quand l'on a pas craint de froisser les sentiments les plus vivaces et les plus intimes des pères de famille, il y a encore une lumière qui brille sur la chaire de Notre-Dame, il y a encore une parole qui vibre sous ses voûtes qu'aucune brutalité ne pourra éteindre ni étouffer. Mais cette lumière et cette parole resteront l'éternel cauchemar de M. Carteret.

Dans nos temps modernes, nous voyons dans toutes les attaques impies qu'on livre à l'Eglise invoquer la liberté. Tous les forfaits s'accomplissent au nom de la liberté. Ce nom sacré qui doit dans l'origine signifier une sainte chose, puisqu'elle nous a été apportée par notre Seigneur Jésus-Christ, type auguste de la liberté, cette sainte chose ne signifie plus rien du tout. Voyez plutôt.

Tous les esprits bien équilibrés et bien pensants, affranchis de toute haine et mesquine jalousie, tous les esprits, tant protestants que catholiques, religieux ou philosophiques, ont pensé que la séparation de l'Eglise et de l'Etat était un progrès en vue de l'affranchissement des Eglises de toute tutelle de l'Etat, de leur complet épanouissement dans une liberté totale. Sous ce régime le prêtre n'est plus un mercenaire de l'Etat, il est bien réellement le fonctionnaire du ciel et de l'Eglise. Mais écoutez la voix de M. Carteret. Il n'en veut pas de cette liberté là, elle est trop puissante, elle l'offusque. Elle aurait trop de prise sur l'éducation, sur l'instruction. Sous son égide se formerait une génération de mauvais patriotes. Elle est trop redoutable, et pour dire les choses par leur nom, il en a peur, oui, le grand éducateur du peuple a littéralement peur de la liberté de l'Eglise.

Il faut que l'édifice politique de régénération sociale qu'élève le dictateur de Genève soit établi sur de bien frêles bases pour que le seul souffle de cette liberté le fasse chanceler.

En effet, MM. Chomel et Carteret protestent dans cette même séance que la séparation suivant leur projet de loi ne laissera pas l'Etat désarmé et que la liberté des églises continuera à être réglementée et limitée par des lois spéciales.

On est à se demander si c'est la folie de la haine, de la jalousie, ou d'un orgueil satanique qui est le mobile des actions et l'inspiration d'une politique pareille. Dans tous les cas ce n'est pas une politique d'homme d'Etat. C'est la peur, c'est la panique. Peut-on se figurer de nos jours, M. le ministre tout-puissant et omnipotent de l'instruction publique à Genève avoir peur de M. Mermillod, citoyen de Carouge, mais évêque de Genève; c'est pourtant la vérité, avoir tellement peur de sa parole, de sa popularité dans son Eglise, de son influence sur les âmes, de son titre seul d'évêque de Genève, qu'il posera des bornes par des lois spéciales à sa bienfaisante activité de prêtre et d'évêque et le réglementera comme on réglemente un caporal.

Du reste, si ce n'était pas risible, on devrait gémir sur de pareilles aberrations de l'intelligence humaine, mais nous savons depuis longtemps ce qu'entendent les politiques radicaux par la liberté. Leurs sophismes sont usés. Droits et libertés quand il nous convient, disent-ils. Droits et libertés pour autrui d'après notre bon vouloir, pensent-ils. C'est là tout leur génie politique et ils n'ont pas été au-delà, depuis que le radicalisme et le socialisme fleurissent sur la terre, sans parler de l'épanouissement de la libre-pensée qui a encore restreint le champ de la liberté. Les processions religieuses hors des églises sont défendues dans le canton de Genève, pays moitié catholique, par la raison qu'elles pourraient blesser la haute raison et la superbe intelligence des libres-penseurs qui les rencontreraient sur leur route.

L'usurpation de l'Eglise dans le domaine de l'Etat, je ne l'approuve pas comme protestant, mais la tyrannie de l'Etat sur l'Eglise c'est la plus exécrable tyrannie, je la déteste.

Qu'on se rappelle à Genève que Napoléon Ier, dans toute sa puissance, a osé frapper d'une main sacrilége l'Eglise dans la personne de son vénéré Pontife et il est tombé. Qu'on se rappelle aussi que l'Eglise est bâtie sur le roc et que l'insensé qui s'attaque à elle vient s'y briser la tête.

Un protestant, lecteur du journal la Liberté, *de Fribourg.*

CHRONIQUE.

—

« Présentement, écrivait il y a quelques jours l'*Univers*, M. Gambetta règne en Savoie avec plus d'éclat que régna M. Thiers en Trouville, près d'Yvetot, le mois passé. A Trouville, les pieds de M. Thiers n'étaient léchés que des flots et des fonctionnaires; ceux de M. Gambetta le sont des peuples. Les montagnes s'abaissent devant lui, on descend des montagnes pour le voir. Le Savoyard a des extases devant le Cahortin. Députations, défilés, présentations, harangues, foules venues de loin et sonnant des hosannahs sous les fenêtres. Il n'y manque que les jeunes filles en blanc, mais on ne les sert pas non plus à M. Thiers. M. Thiers a des aides de camp qui ne sont que de petits officiers; ceux de M. Gambetta sont anciens ministres et gros millionnaires. M. Thiers n'a pas de musique; M. Gambetta a son hymne, la *Marseillaise*, rien que cela.

» L'actuel est distancé par le présomptif de toute la hauteur du Mont-Cenis. »

—

Ainsi que nous l'avons annoncé, signor Gambetta s'est fait voir dimanche à Thonon. Il s'est rapproché de la rive afin que les bons Suisses puissent venir le contempler. Il y en a qui sont partis de Genève, d'autres de Nyon, de Morges, de Lausanne. « Voir Gambetta et mourir ! » Hélas ! ils l'ont vu, et n'en ont rapporté qu'illusion déçue. Chez les Savoyards, aucun enthousiasme, aucune sorte d'empressement quelconque, malgré les chefs de claque qui aient susang et eau pour assurer la réussite de la représentation. Mangin, avec ses crayons à un sou, son casque de pompier, eût eu cent fois plus de succès. Pauvre M. Rey, que va-t-il obtenir pour tant de dévouement perdu ? Il bourdonnait comme une petite guêpe, autour du gros frelon républicain qui s'est introduit dans la ruche de la France. « C'était froid comme une nuit de décembre, » disent encore aujourd'hui les patriotes genevois qui ont fait le pèlerinage de Thonon.

Pas de discours, mais un petit mot bien bas, pour ainsi dire, à l'oreille de chaque groupe.

—

Il n'y a donc pas lieu, nous semble-t-il, de s'effrayer beaucoup en France de la tournée de M. Gambetta; et l'*Univers*, qui parle d'après les comptes-rendus du *Corsaire*, de la *République française*, exagère l'effet que le dauphin de la révolution produit sur le peuple savoyard.

Ce peuple est resté ce qu'il était avant M. Gambetta; il restera dévoué à son Dieu et son pays, malgré M. Gambetta, et après M. Gambetta nous sommes sûrs qu'on le trouvera encore au pied de ces autels que le petit Rey voudrait tant abattre, parce qu'ils sont plus hauts que lui.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

—

Lettres de Paris.

(Correspondance particulière de la Liberté.)

—

Paris, 3 octobre 1872.

Décidément, il y a un mot d'ordre. Après M. Gambetta, voici M. Louis Blanc qui jette le masque et attaque ouvertement le gouvernement de M. Thiers. Dans une conversation avec Karl Blind, l'auteur d'un attentat sur M. de Bismark, conversation reproduite par les feuilles allemandes, M. Louis Blanc vient d'accuser M. Thiers de placer dans toutes les administrations des hommes notoirement connus pour leur hostilité à la république et leur attachement au régime déchu. Après ces critiques, empreintes d'une certaine acrimonie, le représentant de la Seine a exprimé ses craintes. D'après lui, il serait possible que la majorité de la Chambre, profitant de la mort de M. Thiers, nommât un président à vie, choisi dans la famille d'Orléans, ce qui serait un moyen détourné de rétablir la monarchie en France. En ce qui concerne le président de la République, M. L. Blanc est partisan de l'abolition de ses pouvoirs, qu'il déclare exorbitants. Le meilleur système lui paraît pratiqué en Suisse, où la représentation nationale nomme un pouvoir exécutif à la tête duquel est placé un président, qui ne peut être nommé que pour une année et ne peut être réélu l'année suivante. Enfin, M. Louis Blanc a annoncé que, si à la reprise des travaux législatifs on discute une constiiution, il proposera l'adoption du système suisse, et s'il ne réussit pas, il demandera que le président de la Chambre soit nommé vice-président de la République.

M. Thiers était attendu hier soir au théâtre italien. Il avait promis, nous assure-t-on, d'assister à la représentation de réouverture. C'est au dernier moment que le président est revenu sur son intention première. La direction de l'exposition des insectes utiles et nuisibles a adressé hier une lettre à M. Thiers pour solliciter sa visite. L'envoyé du Japon dînera mardi prochain à la présidence avec le corps diplomatique de Paris. L'ambassadeur ne parle que fort imparfaitement le français; aussi est-il difficile de s'imaginer rien de plus comique que l'accent avec lequel il s'exprimait mardi, en français, chez le président de la République. On sourial dans l'entourage du président, mais on ne pensait pas à l'embarras qu'éprouverait M. Thiers au Japon, s'il lui fallait parler japonais.

Une grosse nouvelle ! il était question hier d'envoyer dans les eaux helléniques l'escadre de la Méditerranée. Cette démonstration paraîtrait se rattacher aux difficultés qui ont surgi relativement à l'affaire du Laurium.

On assurait hier que M. le général de Rivière, fatigué de tous les atermoiements qui interrompent sans cesse l'instruction du procès Bazaine, aurait enfin décidé qu'il ne serait plus donné aucun délai dans le cours des actes préparatoires au procès, et que

l'affaire serait définitivement évoquée au conseil de guerre pour décembre prochain. M. de Cissey doit, dans le prochain conseil des ministres, faire valoir les raisons qui engagent à *interdire toute espèce de compte-rendu* préliminaire de l'affaire Bazaine. Plusieurs éditeurs, en effet, publient déjà, par livraisons régulières, des fragments du procès, qui ne peuvent qu'exciter les haines sans éclairer aucunement la situation. En sollicitant cette prohibition, M. le ministre de la guerre *réfère*, paraît-il, aux conseils de plusieurs généraux et officiers de l'armée de Metz qu'il a vus pendant son voyage dans le centre de la France.

Les manœuvres d'automne de l'armée allemande, qui ont eu lieu à Molsheim, ont été signalées par un fait grave, sur lequel les journaux prussiens ont prudemment gardé le silence. Une correspondance d'Allemagne, dont les doutes viennent de se changer en certitude, *confirme ce fait aujourd'hui. Dans* des batailles simulées, qui ne diffèrent des batailles réelles que par la forme des cartouches, 19 Prussiens ont été tués ou grièvement blessés.

Les Wurtembergeois sont accusés d'avoir substitué des cartouches à balles à des cartouches à blanc. Cet incident mit immédiatement fin aux manœuvres; les morts furent enterrés *sur place*, et les blessés transportés la nuit en Allemagne. Malgré les précautions prises pour étouffer l'affaire, les paysans ont découvert les fosses fraîchement remuées, et les soldats récemment congédiés ont fait connaître le mystère.

Les révolutionnaires sont toujours les mêmes; ils ne peuvent s'empêcher de mêler le ridicule à l'odieux. *Voici qu'on nous signale* à Levergies (Aisne) l'existence d'une société en *culottes rouges*, patronnée, comme toutes les inventions ridicules, par l'administration locale. Chaque dimanche ces joyeux écarlates s'ébattent sur la place publique, aux yeux des passants fatigués de cette parade hebdomadaire, et viennent, en face de l'église, pendant la célébration de la messe, chanter l'*hymne à Gambetta* et finissent par la ronde « *Barodet au son d'une conque* communarde. » Malgré l'insistance du curé de la paroisse, pour faire cesser un tel scandale, les partisans de M. Gambetta n'en continuent pas moins leurs saturnales.

Un certain nombre d'électeurs girondins *(est-ce croyable ?) ont pensé à nommer pour leur représentant le fameux abbé Junqua.* Voici quelques extraits du mandat contractuel accepté par le triste candidat : 1° Abolition à perpétuité de la monarchie; 2° Suppression du budget *des cultes*; 3° Refus d'intervention en faveur du Pape, toute charge *ecclésiastique*, mise aux voix des diocésains ou paroissiens; 4° La magistrature élue par les justiciables; 5° Dissolution de l'Assemblée de Versailles; 6° Amnistie pour les délits ou crimes politiques. Abolition de tout casuel, etc., etc. » On ne sait pas encore quelles sont les chances du prêtre apostat. Il y a lieu de penser, cependant, que le prêtre interdit ira loin. Le point de départ, on le connaît, des critiques scandaleuses ou roman immoral.

France. — Nous lisons dans l'*Union Savoisienne* :

« Gambetta a quitté Thonon, le lundi matin 30 *septembre, Gros-Jean comme il* était venu, sans que personne fît attention à lui.

» Dimanche soir, un banquet de 70 couverts a réuni, à l'hôtel de l'Europe, la fine fleur de la démocratie radicale du Chablais. Quelques jeunes gens, républicains modérés, qui se trouvaient dans cette bagarre, étaient fort ennuyés de se rencontrer en si mauvaise compagnie.

» Gambetta n'a paru au banquet que pour y prononcer un discours, que les reporters ne manqueront pas de faire connaître au public. Malade et surtout fatigué par un bain froid qu'il avait pris en arrivant à Thonon, il s'est retiré du banquet sitôt qu'il eut débité sa harangue. Pendant son discours il s'est passé *un incident qui*, à lui seul, indique assez dans quelles écuries d'Augias l'ex-dictateur *est venu patauger*.

» Un homme honorable de la ville, républicain sincère, a reçu en pleine figure une assiette, qu'un convive, en état d'ivresse, lui a lancée à la tête avec le titre de clérical.

» Durant l'après-midi de la journée de dimanche, Thonon a été parcouru en tout sens par un cortége composé de Suisses, de Français résidant en Suisse, et de la fanfare française de Genève, hurlant par intervalles, la *Marseillaise*. A plusieurs reprises, les prêtres ont été insultés. Deux gredins ont osé huer les ecclésiastiques qui accompagnaient à sa dernière demeure une sœur de charité de l'hôpital de Thonon. Un autre est allé mettre son poing sous le nez d'un vénérable curé octogénaire, en criant comme *un forcené : A bas les Allinges!*

» Autre détail à noter : Cinq ou six soldats de la garnison de Thonon, ivres et se tenant par la main, exécutaient, à la suite du cortége, dans les rues, des danses qui auraient réjoui les yeux du taciturne exministre de la guerre. Ajoutons que ces soldats étaient entourés par quelques misérables qui les avaient mis dans ce triste état.

» En résumé, sur soixante-dix mille habitants du Chablais, soixante-dix seulement ont fêté Gambetta, et parmi eux, plusieurs *sont presque des enfants*, ou sont étrangers à la Savoie. Nos populations des villes et des villages n'ont pris aucune part à cette odieuse et ridicule démonstration; disons mieux, elles en sont profondément indignées.

» *Enfin, pour donner une idée exacte de* l'impopularité des gambettistes, consignons que le dauphin de la République n'a été applaudi sur la place des Arts que par une bande de gamins *payés* pour cela. »

— On signale à la *Décentralisation* la présence d'un certain nombre d'officiers prussiens dans le Midi de la France, sous des déguisements divers, et avec des passeports suisses.

Le conseil fédéral ferait bien de prendre des informations à cet égard.

Rome. — On écrit de Rome le 30 septembre :

Le roi est enfin arrivé samedi soir comme l'avaient annoncé les journaux. Bien que toute la ville fût informée du retour de Victor-Emmanuel dans ses murs, il n'y avait à *la gare, à part le préfet, le vice-syndic* et les autorités militaires, que quelques centaines de personnes. Le temps était magnifique. L'accueil fait au souverain piémontais a été *plutôt froid du côté du public, qui pourtant* était composé de fidèles Italiens. — On a remarqué que Sa Majesté était accompagnée d'une meute considérable, destinée, dit-on, aux chasses royales qui doivent avoir lieu dans les provinces méridionales; on riait un peu de cette escorte.

Hier matin les ministres se sont réunis en conseil au Quirinal. Il est impossible de dire ce dont il a été question; cependant il nous semble que la situation n'est pas excellente et que tôt ou tard il faudra se décider à risquer le tout pour le tout; en se rangeant définitivement du côté de la Prusse, ou en se jetant dans les bras de la France.

MM. Lanza et de Falco n'assistaient pas au conseil.

Les bruits qui circulent au sujet d'une crise ministérielle prennent tous les jours plus de consistance, et l'*Opinione* elle-même, *l'organe du ministère, nous fait savoir que* s'il n'y a pas de crise pour le moment, le cas pourrait bien se présenter à l'ouverture des chambres. C'est la loi sur les ordres religieux qui met ainsi le désordre au camp des Italiens, mais il faut espérer que l'accord se rétablira pour la plus grande gloire des révolutionnaires et la confusion des ordres religieux.

La *Gazette officielle* publie le décret royal qui organise et institue les facultés de l'Université romaine, conformément à la loi du *12 mai dernier. Ce décret est précédé* d'une longue exposition du ministre de l'instruction publique. Parmi ces considérations, nous remarquons celle qui fait observer à S. M. que cette université est d'autant plus nécessaire, que c'est à Rome surtout que l'élite des ennemis de l'Italie unifiée se concentre *et s'applique, bien que* par des moyens légaux et honorables, à *lutter contre l'enseig*nement officiel, et à le surpasser. Suit la teneur du décret, ainsi que la nomination de 37 professeurs, dont 12 appartiennent à l'ancien gouvernement *pontifical : les autres* proviennent de différentes universités; on y *remarque trois députés et deux sénateurs*.

Après-demain, mercredi, aura lieu la célébration de l'anniversaire du plébiscite. Le programme de la fête n'est pas encore publié; on sait cependant qu'à deux heures *après-midi* aura lieu la distribution des prix aux élèves des écoles municipale sur la place du Capitole; on annonce également la revue qui n'a pu avoir lieu le 20 septembre, et dont on voudrait que le roi préside le défilé; mais il a bien autre chose en tête, et il est bien *possible qu'il ne soit même pas à Rome ce* jour-là.

Les habitants du quartier du Transtevere se disposent à protester solennellement *contre* les fêtes dont on a voulu les rendre complices, à l'occasion du 20 septembre; il leur est facile de *dire qui a organisé ces démon*strations, et peut-être iront-ils en grand nombre au Vatican, dimanche prochain, pour présenter une adresse au Saint-Père, et protester de leur gratitude et de leur dévouement envers le Saint Siége.

Allemagne. — Nous lisons dans une lettre de Berlin :

« La suspension provisoire du traitement de l'évêque d'Ermeland (il ne s'agit pas de suppression, » comme l'a dit l'*Agence Havas*) reste bien en deçà des vœux de nos « libéraux » de toute nuance, qui demandaient une rupture complète entre le gouvernement et l'évêque, et la suspension officielle de ce *dernier. Cette mesure pourra venir*, si les Chambres y mettent un peu de complaisance. J'entends dire toutefois que les projets du gouvernement rencontreront dans les *deux Chambres prussiennes une résistance* sérieuse. Le parti conservateur protestant prêtera difficilement son appui à des mesures législatives qui pourraient facilement se retourner contre l'Eglise évangélique. Celle-ci est déjà dans un état de sujétion que les protestants ne désirent pas voir s'aggraver. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur les dispositions de ce parti dit « féodal, » naguère encore tout-puissant dans l'Etat, mais dont M. de Bismark et ses amis ont travaillé, par tous les moyens possibles, à ruiner l'influence, à détruire le prestige et le crédit. Le principal organe de ce parti est la *Gazette de la Croix*, dont l'influence baisse *visiblement*, en même temps que décline le nombre de ses abonnés. »

— La *Gazette de Weser*, qui reçoit, comme on sait, de fréquentes communications du *cabinet de Berlin, dément*, dans les termes suivants, la nouvelle répandue par plusieurs journaux de la prochaine exécution du fameux article 5 du traité de Prague :

« Dans les feuilles de Copenhague et dans les correspondances de Danemark, on ne cesse de répéter que le gouvernement prussien se prépare à résoudre la question du Slesvig. On base cette supposition sur les changements qui se sont opérés dans la situation de l'Europe et on fait surtout ressortir que les Etats du Nord sont forcés de vivre en bonne intelligence avec l'Allemagne. Si cela est vrai, c'est-à-dire si l'on est de cet avis à Copenhague et à Stockholm, il serait *on ne peut plus naturel* d'exprimer cette opinion par des actes. Dans tous les cas, l'Allemagne n'éprouve pas encore assez vivement le besoin de se rapprocher des trois Etats scandinaves pour que le gouvernement prussien croie devoir acheter l'amitié équivoque des Danois, des Suédois et des Norvégiens en renonçant aux conditions, très-bien connues à Copenhague, d'où dépend l'exécution de l'art. 5 du traité de Prague. »

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie de bien vouloir insérer dans un de vos prochains numéros ces quelques observations :

Si, dans le numéro 218 de votre journal, j'ai donné quelques détails sur les réparations de nos *orgues, c'était pour démontrer que l'article* signé Dr R. L. était injuste.

M. R. L. mettait, pour ainsi dire exclusivement, M. Merklin au bénéfice de la réputation de nos orgues, et des louanges que le *Journal de Genève* leur adressait, louanges qui concernent *principalement la qualité et* la grande variété des sons, c'est-à-dire la beauté des jeux et des registres d'Aloïse Mooser.

Ces qualités ont été constatées de tout temps, je le répète, et l'on ne peut concevoir que M. R. L. veuille attribuer ces avantages à M. Merklin, alors que celui-ci n'a pas ajouté un seul jeu nouveau à l'orgue.

La partie la plus importante d'un orgue est, à mon avis, celle qui produit les sons, *c'est-à-dire les tuyaux*, les jeux, et donnez à ces derniers quel moteur d'exécution que ce soit, vous n'en obtiendrez jamais que le timbre de son qui les qualifient et les caractérisent.

Cette partie essentielle de nos orgues étant (sauf les deux jeux renouvelés) restée intacte, les réparations de M. Merklin ne sauraient, *malgré leur importance, être équivalentes* à une transformation intégrale de l'instrument.

La réponse de M. Merklin, loin de réfuter mon article, ne fait que le confirmer par ses détails: je regrette par contre qu'il ne soit pas plus conséquent dans la *conclusion, car*, contrairement à ce qu'il dit, j'ai constaté l'existence d'appareils qui donnent le vent, en parlant de la reconstruction d'une nouvelle soufflerie, et j'ai de même mentionné les appareils qui le commandent et le dirigent à sa destination, lorsque je cite la création du mécanisme fait au second clavier.

Quant au reproche d'avoir compté 66 jeux au lieu de 63, je répondrai à M. Merklin que, *si j'ai compris dans les 66 registres les deux* tremblants et la copula, c'est que les *travaux exécutés par lui étant surtout techni*ques, l'addition de ces trois registres me semblait avoir sa raison d'être.

M. Merklin ne revendiquant pas sa coopération à l'orgue de Fribourg, dans les proportions émises par M. R. L., et rétablissant, sauf les quelques restrictions que je viens de faire, de lui-même les faits, je termine, pour mon compte, une polémique qui ne changerait en rien l'état des choses.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération ainsi que mes remerciements.

E. V.

DERNIÈRES NOUVELLES.

EERNE. *(Corresp. du 5 octobre.)* — Le conseil fédéral a autorisé les fonctionnaires des bureaux de péages à établir, d'après le poids brut, les taxes des convois de bière qui arrivent à cette époque ordinairement en grandes quantités, et qu'il serait dès lors impossible de taxer d'après leurs mesures, conformément à l'art. 11 de la loi fédérale sur les péages.

Un gouvernement cantonal a demandé au conseil fédéral, si la loi fédérale du 8 février de *cette année concernant les mesures* à prendre *contre les épizooties entrera en vi*gueur prochainement. Le conseil fédéral répond que la mise en vigueur de cette loi ne peut avoir lieu qu'après la publication du règlement d'exécution, dont la rédaction a été confiée à une commission spéciale. Aussitôt que cette commission aura fini son travail, la loi sera mise à exécution; et il est probable qu'on n'attendra pas même jusqu'à la fin du présent mois.

Dans un cas spécial, nous avons fait l'expérience qu'à Berne la police demande à tout Français qui désire prendre un permis de séjour le visa de l'ambassade française. Cette exigence est sans doute motivée sur une demande des autorités françaises. Serait-il permis de demander si le gouvernement et la police de Genève sont aussi exacts à demander le visa de l'ambassade de France sur les papiers *des communards qui se sont déjà éta*blis à Genève ou qui viendront s'y établir ? Nous avons de bonnes raison d'en douter.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.

(Service spécial.)

WASHINGTON, 4 octobre.

La Commission anglo-américaine a repris ses séances et poursuit activement ses travaux.

LONDRES, 4 octobre.

Le *Standard* dit que les habitants de la Lorraine et de l'Alsace viennent de faire preuve d'un remarquable patriotisme, car pour conserver le nom français, ils ont sacrifié tout ce qu'ils possédaient.

Le gouvernement allemand vient de faire une expérience périlleuse en ayant recours à des mesures qui enflammeront la France pour reconquérir ces provinces et qui excitent l'indignation de l'Europe.

DUBLIN, 4 octobre.

M. Butt a fait hier une conférence à Limerick sur le *home rule* demandant l'union fédérative avec l'Angleterre. Si les réclamations de l'Irlande ne sont pas écoutées, M. Butt se concertera avec ses amis et il agira; mais pour le moment, M. Butt ne juge pas à propos de faire connaître ses projets.

MADRID, 4 octobre.

L'incendie du monastère de San Lorenzo à l'Escurial est éteint.

La Bibliothèque a pu être sauvée.

Les dommages sont évalués à 3 millions de réaux.

FAITS DIVERS.

— En wagon :
— Vous êtes artiste ?
— Oui, madame.
— Poète, peut-être !
— Quelquefois, à mes heures, mais je n'en fais pas mon état.
— Vous peignez alors !
— Justement.
— Le paysage ?
— Non, la tête... Je suis coiffeur,

BOURSE DE BALE.

Bâle, le 4 octobre 1872.

ACTIONS	Offert	Demandé.	Payé.
Actions de banque.			
Banque de Bâle 4 p. 100	5200 —	5175 —	— —
Union bâloise	560 —	545 —	— —
Banq. du Commerce de Bâle.	687 50	682 50	— —
Caisse hypothécaire de Bâle.	1150 —	— —	1125 —
Comptoir d'escompte, Bâle 5 p. 100.	2250 —	2195 —	— —
Banque fédérale à Berne	— —	565 —	— —
Crédit suisse à Zurich	705 —	— —	— —
Vereinsbank allemande	— —	— —	— —
Banque de Mulhouse	547 50	545 —	547 50
Banque d'Alsace-Lorraine	537 50	535 —	— —
Actions de chemins de fer.			
Central-Suisse	637 50	635 —	637 50
Nord-Est	647 50	642 50	— —
Gothard	537 50	535 —	— —
Rigi	1285 —	1270 —	1275 —
Ouest-Suisse	285 —	280 —	— —
Union-Suisse, actions primitives	165 —	— —	— —
Union-Suisse, priorité	402 50	397 50	— —
Actions d'assurance.			
Assurance bâloise contre l'incendie	4480 —	4460 —	— —
Assurance bâloise sur la vie	4810 —	— —	— —
Réassurance bâloise	1125 —	— —	— —
Assurance bâloise de transport	1225 —	1215 —	— —
Neuchâteloise	— —	1060 —	— —
Eaux et Forêts Fribourg, actions de priorité	555 —	— —	— —
Fabrique de locomotives de Winterthour	537 50	532 50	— —
OBLIGATIONS			
Obligations fédérales 1857-1877 4 et demi p. 100	101 —	— —	— —
Obligations fédérales 1876-1892, 4 et demi p. 100	101 25	— —	— —
Obligations fédérales 1877-1898, 4 et demi p. 100	—	— —	— —
Obligat. américaines 1882 *, 6 p. 100	527 50	— —	— —
Obligations cantonales.			
Bâle, 4 et demi p. 100	—	100 —	— —
Berne, 4 p. 100	—	— —	— —
Berne, 4 et demi p. 100	100 —	— —	99 75
Fribourg, 1re Hyp., 4 et demi p. 100	99 25	— —	— —
Fribourg, emprunt 1872, 4 et demi p. 100	97 25	97 25	— —
Genève, 5 p. 100	— —	— —	— —
Obligations des chemins de fer.			
Central, 5 p. 100	101 50	— —	— —
Central, 4 et demi p. 100	99 75	99 50	— —
Franco-Suisse *, 3 et trois quarts p. 100	—	— —	— —
Nord-Est, 4 et demi p. 100	100 —	— —	— —
Union des chemins de fer suisses, 1re Hyp., 4 p. 100	86 50	— —	— —
Ouest-Suisse *, priv., 5 p. 100.	—	— —	— —
Ouest-Suisse *, ord., 5 p. 100.	— —	— —	— —
Chemins de fer du Jura 5 p. 100	101 50	— —	—

Les obligations désignées par une * se négocient coupons compris.

Mercuriales.

PARIS 4 Octob.	Huiles de Colza, fût compris les 100 kilos. — Escomptel 0/0.	Farines 6 marques le sac de 159 k. brut. Escompte 1/2 0/0.	3/6 Nord f. fin 90 degrés Escompte 2 0/0 l'hectol. fût comp.	Sucre blanc No 3 les 100 kil.
Courant	99.00	69. 25	57. 50	64. 50
Msprochain	00.00	00. 00	00. 00	
Janvier				
Février				
Mars		—. —	—. —	
Avril		—. —	—. —	
Mai	—. —	—. —	—. —	
Juin	—. —	—. —	—. —	
Juillet	—. —	—. —	—. —	
Août	—. —	—. —	—. —	
4 mois d'été	102.00	—. —	61. 25	
Septembre	00.00		—. —	
Octobre			—. —	73. 25
Novembre	99.00	66. 25	57. 25	72. 00
Décembre	99.00	66. 25	57. 25	72. 00
4 derniers	00.00	66. 25		00. 00
Nov. - Fév.		00. 00		
4 premiers.	100.50	65. 25	59. 25	

BERLIN 4 Octob.	Froment par 1000 kil.	Seigle par 1000 kil.	Huile de navet 100 kil. sans fûts.	Esprit p. 100 par 1000 kil. avec fûts.
Janv./Févr.	—	—	—	—
Févr./Mars	—	—	—	—
Mars/Avril	—	—	—	—
Avril/Mai	54 1/2	83 1/4	24 1/2	19.09
Mai/Juin	—	—	—	—
Juin/Juillet	—	—	—	—
Juillet/Août	—	—	—	—
Août/Septembre	—	—	—	—
Sept./Octobre	52 2/3	83 1/4	23 1/2	20.07
Octob./Novemb.	52 2/3	83 1/2	23 1/2	19.09
Nov./Décembre	53 1/2	83 1/4	23 2/3	18.28
Décemb./Janvier	—	—	—	—

Marchés.

Fribourg.

PRIX DES GRAINS du 5 Oct. 1872.

Seigle, le quarteron de	fr. 2 20	à fr. 2 50	
Froment,	»	» 3 00	à » 4 00
Messel,	»	» 2 20	à » 2 50
Epeautre,	»	» 1 20	à » 1 50
Orge,	»	» 1 80	à » 2 10
Avoine,	»	» 1 30	à » 1 45
Gru	»	» 0 00	à » 0 00
Poissette noire	»	» 3 20	à » 3 80
» blanche	»	» 0 00	à » 0 00

MARCHÉ DE ROMONT *du 1 Oct. 1872.*

Froment (le quarteron) fr. 3»50 à 4»00. — Méteil fr. 2»50 à 3»00. — Orge fr. 0»00 à 0»00. — Avoine fr. 1»40 à 1»50. — Pommes de terre fr. 0»00 à 0»00. — Beurre (la livre) fr. 1»25 à 1»30. — Pain 1re qualité 22 c. — Pain Lis 20 c. — Bœuf — 80 c. — Veau 00 c. — *Mouton* 80 c. — *Lard* fr. 1»20. — Saindoux fr. 1»20. — *Porcs gras* fr. 00»00. — *Lait (le pot) 24 c.*

LAUSANNE, 28 sept. 1872.

Froment, fr. 3,80—4,20 le quarteron.
Avoine, fr. 1,20—1,50 le quarteron.
Pommes de terre, fr. 1,80—2,00 le quarter.
Raves, fr. 0,00—0,00 le quarteron.
Fruits, fr. 0,00—0,00 le quarteron.
Châtaignes, fr. 0,00—0,00 le quarteron.
Foin, fr. 2,60—3,30 le quintal.
Paille, fr. 2,10—2,20 le quintal.
Beurre, fr. 1,35—1,40 la livre.

VEVEY, 1 Oct. 1872.

Froment, fr. 4,20—4,80 le quart.
Méteil, fr. 3,00—3,20 le quart.
Seigle, fr. 2,60—2,80 le quarteron.
Avoine, fr. 1,40—1,50 le quart.
Poisettes, fr. 4,50—4,50 le quart.
Pommes de terre, fr. 1,70—2,00 le q.
Fruits, fr. 1,50—2,00 le quart.
Châtaignes, fr. 0,00—0,00 le quart.
Foin, fr. 3,00—3,60 le quintal.
Paille, fr. 2,00—3,20 le quintal.
Beurre, fr. 1,25—1,70 la livre.
Pain 1re qual., 21—23 c.; moyen 20 c. la livre.
Bœuf, 75-95; veau, 80-01; mouton 65-85 c.

MOUDON, 30 sept. 1872.

Froment, fr. 3,00—4,00 le quart.
Méteil, fr. 2,30—3,00 le quarteron.
Avoine, fr. 1,30—1,50 le quarteron.
Pommes de terre, fr. 1,50—1,70 le q.
Beurre, fr. 1,40—1,50 la livre.
Pain 1re qualité, 23 c.; moyen, 21 c. la livre.
Bœuf, 00—80 c.; veau, 80 c.; mouton, 75 c. la l.

PAVERNE, 3 Oct. 1872.

Froment (150 sacs), fr. 2,80—4,50 le quart.
Méteil (20 sacs), fr. 2,30—2,70 le quart.
Seigle (20 sacs), fr. 2,50—2,70 le quart.
Avoine (40 sacs), fr. 1,10—1,30 le quart.
Pommes de terre (80 s.), 1»50—1»70 le q.
Beurre fr. 0,00—0,00 la livre.
Pain 1re qual., 22 c.; moyen 20 c. la livre.
Bœuf 80 c.; veau 80 c.; mouton 80 c. la livre.

ECHALLENS, 3 Oct. 1872.

Froment, fr. 4,00—4,10 le quarteron.
Méteil, fr. 3,40—4,80 le quart.
Avoine fr. 1,20—1,35 le quart.
Beurre, fr. 1,30—1,35 la livre.
Pain 1re qual., 23 c.; moyen, 21 c. la livre.
Bœuf, 75 c.; — veau, 75 c.; — mouton 80 c.

ANNONCES

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

DE LA

VILLE DE FRIBOURG

Assemblée générale ordinaire, dimanche 20 octobre 1872, à 10 heures du matin, dans la grande salle des écoles, près St-Nicolas.

Ordre du jour : Ce qui est prévu à l'art. 13 des statuts, entre autres : *Modifications et adjonctions à apporter à ces mêmes statuts* (les présenter à l'avance, et par écrit, au Comité. — Pour les demandes de réception, s'annoncer, toutes formalités remplies, *au plus tard*, le 19 octobre, afin que les noms des candidats puissent paraître dans les bulletins imprimés. **Le Comité.**

VENTE EN GROS

de vins d'Asti (Italie) rouges et blancs

CHEZ

Eugène CLARIN

à Estavayer-le-Lac.

RAISINS DU VALAIS

Raisins choisis à 30 centimes par livre, bien emballés; chez M. Cand. Rey, à Sierre, (Valais). (H 6993 X)

Imprimerie catholique suisse.

REVUE
DE LA SUISSE CATHOLIQUE
RECUEIL PÉRIODIQUE
LITTERAIRE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE ET RELIGIEUX.

La troisième année a commencé le 1er novembre. — Prix d'un abonnement pour un an : en Suisse, 7 fr.; pour l'étranger, 9 fr.

Sommaire du n° 12. — I. Le combat de la foi sous l'étendard de la Reine des Anges, par le P. Hilaire, Capucin. — II. Nos craintes et nos espérances, par H. Thorin. — III. *Notre-Dame des Anges.* — *Notice sur l'Archiconfrérie de ce nom* établie à Pouvourville, près Toulouse *(Suite).* — IV. La Suisse, l'Autriche et le fédéralisme, par le comte Fréd. de Schœnborn. — V. Tableau de l'autorité de l'Eglise. — VI. Sibylla (Poésie), par P. Esseiva. — VII. Poésie, par I. B. — VIII. Notices bibliographiques. — IX. Revue du mois, par H. Thorin.

On peut s'abonner au bureau de l'Imprimerie catholique suisse, Grand'Rue, n° 10, à Fribourg.

Fabrique spéciale de machines et instruments d'agriculture

USINE A VAPEUR. **GARNIER ET Cie** INGÉNIEURS-MÉCANICIENS

A REDON (Ille-et-Villaine)

79 médailles or, argent et bronze obtenues depuis 5 années. — 20 médailles dans les seuls Concours régionaux de 1868, 7 premiers prix et 5 seconds à Quimper, 4 premiers prix et 2 seconds à Montpellier, 2 premiers prix à Angoulême. — 2 médailles à l'Exposition universelle de Paris en 1867.

Charrues, — Herses, — Houes à cheval, — Butteurs, — Fouilleuses, — Rouleaux scarificateurs, — Pelles à cheval, etc., etc., et tous instruments d'extérieur.

Coupe-racines, — Hache-paille, — Dépulpeurs, — Laveurs de racines, — Moulins à pommes.

Pressoirs et vis de Pressoirs, — Tarares et Machines à battre. — *Envoi franco du catalogue.*

VIANDE DE BŒUF AMÉRICAINE

à 35 fr. pour 100 en tonneau de 2 1/2 à 3 pour 100 à fr. 33 pour 100.

LARD FUMÉ DE LA HONGRIE

meilleure qualité que celle du pays à *80 fr. pour 100 en caisse de 5 p. 100 à 75 fr. p. 100.*

GRAISSE DE PORC DE LA HONGRIE

délicieuse et de bon goût à fr. 65 p. 100 en baquets de 60 à 70 livres.

Envois au-dessous de 25 livres ne seront pas envoyés.

Payement d'avance ou par remboursement.

(M 2619 Z 315 A) **J.-P. ZIEGER, Lucerne.**

Agence centrale des agriculteurs de France

Alfred DUDOÜY

PARIS. — 38, *rue* NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES (PLACE DE LA BOURSE). — PARIS.

Sulfate d'ammoniaque de la Compagnie parisienne du gaz.

Superphosphate de chaux de la Société des manufactures de Saint-Gobain, Chauny et Cirey.

Nitrate de soude importé directement du Pérou. — *Nitrate de potasse.* — *Chlorure de potassium.* — *Phosphate précipité.* — *Phospho-guano.* — *Engrais humains* recueillis par les procédés de P. N. Goux. — *Sels alcalins* de la Compagnie des Salins du Midi, et tous autres produits auxiliaires du fumier de ferme.

Nous ne saurions trop conseiller à MM. les agriculteurs d'acheter séparément les diverses matières qui doivent concourir à la composition des engrais chimiques; et de faire opérer *eux-mêmes les mélanges à la ferme suivant* les données de la science et l'état de leur sol.

BLÉS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS POUR SEMENCES

Provenances et qualités garanties.

— LA FAUCHEUSE SPRAGUE —

Prix : 550 francs, rendue en gare de l'acheteur.

Semoirs à graines et engrais. — Cultivateurs. — Herses. Hache-paille, etc., etc., etc.

Demander les tarifs.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES :

MÉMOIRE HISTORIQUE
SUR LE BREF DE 1819

par M. FLEURY, recteur de St-Germain.

Prix : 50 centimes.

UN ÉVÊQUE A GENÈVE
ÉTUDES SUR LE BREF DE 1819

PAR M. BROQUET.

Prix : 50 centimes.